Christian PONCHON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON-RIOM

SAS AB&TIS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'APPORT EFFECTUE PAR Monsieur Emmanuel GAILLARD

2, rue de la Claire 69009 LYON
N° SIRET : 420 768 814 00030
Téléphone : 04 72 69 01 44
Email : c.ponchon@cabinetponchon.fr

E.G. C.G.

A l'actionnaire unique de la société AB&TIS,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'actionnaire unique concernant l'apport en nature de titres de la société CABINET GAILLARD à la société AB&TIS, j'ai établi le présent rapport, rapport prévu par l'article L223-9 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le traité d'apport figurant dans le projet de statuts signé par l'apporteur de la société bénéficiaire. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport. Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

NATURE DE L'OPERATION

Monsieur Emmanuel GAILLARD, né le 14 septembre 1965 à LYON (69006) de nationalité française, demeurant 16, Rue de la Petite Coline, à MALLEMORT (13370)

Se propose d'apporter à la société par actions simplifiée, dénommée AB&TIS, ayant pour objet l'activité de prise de participations, la totalité des actions qu'il détient dans la société

- CABINET GAILLARD, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro 881 813 612.

La société AB&TIS est en cours d'immatriculation au RCS de ROMANS. Le siège social devrait être situé 17, Rue de BANAS à MONTELIMAR (26200)

PROPRIETE ET JOUISSANCE

La Société AB&TIS, bénéficiaire de l'apport aura la pleine propriété des droits sociaux apportés.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L APPORT

ACTIF APPORTE

Les éléments de l'actif apporté consistent en un apport en nature appartenant à Monsieur Emmanuel GAILLARD.

L'apport en nature comprend :

La pleine propriété de :

- 500 actions de la société par actions simplifiée CABINET GAILLARD, au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 17, Rue de BANAS, à MONTELIMAR (26200), immatriculée au RCS de ROMANS sous le numéro : 881 813 612

EVALUATION DE L'APPORT

La valeur des actions de la SAS CABINET GAILLARD a été déterminée sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022. La société a pour activité l'expertise technique de tous véhicules, depuis février 2020.
Les méthodes retenues ont été basées sur la valeur patrimoniale et sur la rentabilité de l'entreprise.

La valeur patrimoniale est basée sur les capitaux propres auxquels est rajoutée une valeur de la clientèle.
Le montant des capitaux propres figure pour 19 087 € au 31 décembre 2023 .Aucune valeur de clientèle ne figurant à l'actif, celle-ci a été estimée à 70 % du chiffre d'affaires de la dernière année, soit 156 210 €.
La valeur patrimoniale obtenue est de **175 297 €.**

L'approche par la rentabilité a consisté à valoriser l'entreprise suivant les bénéfices dégagés.
Un résultat moyen a été calculé sur les deux dernières années avec une pondération de 1 au 31 décembre 2022 et 2 au 31 décembre 2023.Le montant obtenu de 22 659 € a été multiplié par 6, ce qui est un coefficient couramment pratiqué pour une activité de services.
La valeur de rentabilité obtenue est de **135 954 €.**

La moyenne des deux méthodes retenues donne une valeur de 155 625 € qui a été arrondie à **150 000 €**

L'apport total est de 150 000 € pour la société CABINET GAILLARD.

REMUNERATION DE L'APPORT

En rémunération de l'apport ci-dessus, évalué à 150 000 €, il sera attribué à l'apporteur 15 000 actions de la société AB&TIS d'une valeur nominale de 10 €, émises au prix de 10 €, soit :

Monsieur Emmanuel GAILLARD : 15 000 actions

Le capital social sera de 150 000 €, soit 15 000 actions de 10 €.

3. VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité de l'actif apporté,
- Contrôler la valeur attribuée à l'apport,
- M'assurer que les évènements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation de l'apport.

4. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 150 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, soit 150 000 € au total, sans prime d'émission.

Fait à Lyon, le 8 juillet 2024
Le Commissaire aux Apports,

Christian PONCHON

